

27/10/72



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 27 Octobre 1972
L'an mil neuf cent soixante douze, le vingt sept octobre à vingt heures quarante cinq

Le Conseil Municipal de la Ville de MENNECHY

légalement convoqué, le 16 Octobre 1972, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT maire -

MM. CHAMPAGNE - VIOLETTE - LEON - NICE Adjoints - BERNIER - DHONT - DENEUX -
DUMAS - JUDITH - PERTIN - HOT - CHANGENET - BACA - FRANCO - Mlle ARCHENVAULT -

POUVOIRS : M. RABIER à M. VIOLETTE
M. LHORTY à M. CHAMPAGNE

ABSENTS EXCUSES : MM. BRES - GIBERT - GILLES - Mme CALLICARO -

-0-0-0-0-0-0-0-

La séance est ouverte.

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté.

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations à Monsieur BRES pour le mariage de son fils et ses vœux de prompt rétablissement à Madame DHONT.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle au Conseil Municipal le sujet des débats des réunions précédentes :

- le projet de Décret de Création d'Agglomération de la Ville Nouvelle d'EVRY.
Certains d'entre nous ont assisté à la réunion du Conseil Général et ont pu se rendre compte que Monsieur le Préfet de l'Essonne admettant nos protestations envisageait de retirer notre Commune du périmètre d'agglomération projeté.
Nous espérons que le Conseil D'Etat et le Ministère de l'Intérieur adopteront ce point de vue.

DELIBERATION N° 5.112.72.

- Association "Vallée de l'ESSONNE -
- Création de l'Union Départementale des Associations pour la sauvegarde de la Vallée de l'Essonne.
Son but est de protéger la nature, l'environnement, les sites naturels contre toutes les menaces.

Monsieur NICE communique les statuts de cette association.
Un délégué doit être désigné.

DELIBERATION N° 5.113.72.

- Désignation de ce Délégué -
- Monsieur NICE qui a suivi les travaux de cette Association est élu à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 5.114.72.

- Demande de classement de la Vallée -
- Le Conseil Municipal charge Monsieur NICE de proposer à cette Association d'inscrire à son ordre du jour, la demande de classement en site protégé de la Vallée de l'ESSONNE et il donne tous pouvoirs au Maire pour que de son côté il saisisse le Préfet et le Ministre des Affaires Culturelles.

DELIBERATION N° 5.115.72.

- Prévisions Budgétaires 1973 pour LAMOURA -
- Le rapport annuel fait apparaître une augmentation de 11,6% des dépenses. Le prix de la journée pour 1973 est fixé à :

- 23 Francs -

DELIBERATION 5.116.72.

- Salon des Artistes de Notre Région - les 11 - 12 - 13 Novembre 1972 -
- Vernissage le 11 Novembre à 16 Heures 30 au gymnase.
- Monsieur PERTIN a organisé conjointement une exposition consacrée aux "Meilleurs Ouvriers de France", 25 exposants représenteront plusieurs corps de métiers et 18 Communes.
- Le Conseil adresse ses compliments à Monsieur PERTIN.

DELIBERATION N° 5.117.72.

- Projet de concert du 11 Novembre 1972 par la Fanfare de MENNECY -
 - à 17 Heures 30 au Gymnase -
- Cérémonies du 1er Novembre 1972 -
 - Rassemblement à 11 Heures 30 - Place de la Mairie -
- Cérémonies du 11 Novembre 1972 -
 - Messe à 10 Heures 30 -
- Rassemblement à 11 Heures 30 et dépôt de gerbes suivi d'un vin d'honneur.
- Sainte-Cécile -
 - le 26 Novembre 1972 -
- Sainte-Barbe -
 - le 2 Décembre 1972 -





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 4.107.72.

- Proposition d'acquisition d'un véhicule pour le Service du Restaurant

Municipal Scolaire -

- Le Conseil Municipal entend le rapport de Monsieur DUMAS qui a pris contact avec les concessionnaires de 3 marques différentes et propose :

- l'estafette Renault pour un volume de 6 M3
au prix de21.314,00 Francs -
- le Citroën 1200 pour un volume de 7 M3
au prix de19.500,00 Francs -
- le S.F. Peugeot peut être écarté car il est 25% plus cher.

Le responsable du service interrogé préfère le Citroën qu'il connaît bien et trouve peu fragile.

- Le Conseil Municipal fait sien l'avis de la Commission et demande que la dépense soit inscrite au Budget Supplémentaire 1973.

DELIBERATION N° 4.108.72.

- Communication sur l'étude en cours pour la construction d'une crèche -
- Compte-tenu de l'expérience de certaines communes il apparaît qu'il faut au moins 10.000 habitants pour envisager la construction d'une crèche en dur ou d'un service de crèche à domicile.

De toute façon l'implantation d'un Centre P.M.I. est un préalable obligatoire à l'institution d'une crèche quelle qu'elle soit.

Monsieur le Maire précise qu'un Centre P.M.I. est prévu dans la Convention de Z.A.C., le projet pourra être repris dans quelques années.

DELIBERATION 4.109.72.

- Fonctionnement du Centre Médico-Social -
- Le Centre Médico-Social a commencé à fonctionner.
- Madame SIMONOT tient à présent sa permanence dans le local Médico-Social le jeudi matin.
- La consultation d'hygiène mentale s'y tient les 1er et 3ème mardi de chaque mois, l'après-midi.
- Madame BIALEK, puéricultrice, assure une permanence le mardi matin de 10 Heures à 11 Heures. Son rôle est de prodiguer des conseils aux jeunes mères de famille pour bien élever leurs enfants.
Madame BIALEK est détachée par la D.A.S.
- Le Mouvement "Vie Libre" va également tenir une permanence dans notre local Médico-Social, ce qui complètera, heureusement, les travaux des médecins de la consultation d'hygiène mentale.
- La Consultation P.M.I. se tiendra à l'intérieur du local à partir du mois de novembre lorsque nous aurons procédé à l'achat d'appareils manquants.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Comme on le voit, l'activité du Centre commence à s'étoffer. De toute façon, le but que nous devons atteindre était un fonctionnement permanent de ce Centre pouvant accueillir des activités multiples.

Sont envisagés pour l'année prochaine, le dépistage buco-dentaire, les visites médicales annuelles scolaires, les séances de vaccinations B.C.G. organisées par l'O.P.H.S. et consultation d'orientation scolaire. Après interrogation des services cette dernière n'est pas du ressort du Centre.

Il faut souligner que ces multiples activités ont eu et auront de plus en plus pour conséquence l'usage d'un matériel coûteux. Il faut re marquer que la protection du Centre contre le vol est nulle.

La Commission souhaite l'installation d'un système d'alarme et le remplacement de la porte vitrée, actuelle en façade, par une porte pleine.

- Le Conseil Municipal demande qu'une publicité de ces activités soit faite.

DELIBERATION N° 4.110.72.

- Cours d'Economie Familiale -
- Enfin vont débiter les cours d'Economie Familiale organisés par la Caisse d'Allocations Familiales.

La première réunion organisée par Madame RYMEN, responsable du cours, a eu lieu le 9 Octobre et la trentaine de participantes a souhaité que les cours débutassent le plus tôt possible.

Il se pose, toutefois, le problème de la garde desenfants qui devrait se faire au gymnase, on pourrait demander au C.E.T. d'ETIOLLES de laisser deux ou trois élèves-puéricultrices en stage les lundis après-midi.

Les cours dispensés concernent la couture, l'ameublement, l'économie du foyer et sont essentiellement destinés, à l'origine, aux jeunes femmes ou mères de famille encore peu habituées à gérer leur foyer.

Monsieur BERNIER est officiellement chargé par la 4ème Commission des rapports entre celle-ci et la Caisse d'Allocations Familiales pour tout ce qui concerne ces cours d'Economie Familiale.

DELIBERATION N° 4.111.72.

- Projet de contrat pour l'aide ménagère à domicile en faveur des personnes âgées et malades -
- Il y peu de personnes âgées éventuellement susceptibles de bénéficier d'une aide à domicile.

Toutefois, puisqu'il faudrait étendre l'Aide Ménagère à domicile aux mères de famille dans les cas d'urgence, la Commission pense qu'il est souhaitable de passer une convention entre le Bureau d'Aide Sociale et la D.A.S. d'une part, et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse d'autre part.

Une convention passée avec la Caisse d'Assurance Vieillesse permettra d'assurer une aide aux personnes âgées qui en auront besoin.

*Préfecture de l'Essonne
Direction de l'Administration
Communale 1^{er} Bureau
N° 00692 - Vu et Approuvé
Le 31 Janvier 1973
Le Préfet - Le Sous-Préfet
chargé de l'Administration Communale
Signature*



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'autre convention passée avec la D.A.S. pourra aider les personnes âgées bien sûr, mais également, les infirmes quel que soit leur âge et par extension toutes personnes ayant besoin en urgence d'une aide ménagère à domicile.

La Commission demande à Monsieur JACQUET, d'assurer la charge du secrétariat et de trésorier du Service de l'Aide Ménagère à domicile.

Monsieur JACQUET a donné son accord.

- Le Conseil Municipal approuve le dossier présenté et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les conventions proposées par la D.A.S. et la C.A.V.I.C.S.O.

- Monsieur le Maire a participé au 1er anniversaire de fonctionnement du Centre de VAYRES-SUR-ESSONNE au Foyer de la Jeannotte et a été, heureusement, surpris du travail réalisé dans ce Centre.

DELIBERATION N° 2.144.72.

- Résultat de l'adjudication du 4 Octobre 1972 -

- Lot N° 1 - Aménagement du Clos Renault -
- estimation 335.000 F. rabais17,6 %
- Lot N° 2 - Aménagement de l'Avenue de Villeroy - section inférieure -
- estimation 300.000 F. rabais.....20,6 %
- Lot N° 3 - Construction canalisation assainissement - quartiers de la Gare - Les Acacias - Villeroy -
- estimation 460.000 F. rabais.....14,1 %

- Monsieur le Maire signale que la Société d'H.L.M. de l'Essonne a réalisé l'aménagement du terrain entre l'Ecole de la Jeannotte et l'Avenue du Buisson Houdart, avec 2 jeux de boules et un terrain de Volley-ball.

DELIBERATION N° 2.145.72.

- Projet de goudronnage de la Cour del'Ormeteau -

- L'estimation de la dépense en fournitures est de :

- 9.290,00 Francs -

- Monsieur VIOLETTE, ne pense pas que cela soit réalisable par la voirie pendant les vacances de Noël.
- Monsieur HOT, signale que la réfection des trottoirs de la rue de la Croix-Boissée semble plus urgent.
- Monsieur BERNIER, rappelle l'inexistence des trottoirs dans la rue de la République.

- Le Conseil Municipal décide de renvoyer le projet à la Commission pour qu'elle fournisse plusieurs devis d'entreprise qui permettront d'établir la comparaison, en tenant compte que le travail serait, ainsi, effectué plus rapidement et que cela soulagerait le service de la voirie, assez surchargé.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En effet, le busage du chemin de l'Ormeteau vient d'être commencé, cette semaine, et va occuper ce service pendant un certain temps.

DELIBERATION N° 2.146.72.

- Projet de remblaiement du terrain de sports -
- Le remblaiement du terrain en contre-bas (face au Restaurant Municipal Scolaire) se fait au fur et à mesure des possibilités.

DELIBERATION N° 2.147.72.

- Projet de Monsieur PERCILLIER ARCHITECTE de la M.A.I.C. -
- Une réunion commune a eu lieu entre la 3ème et la 2ème Commission qui proposent :
- 1°) que les travaux demandés par la 3ème Commission soient effectués afin de permettre l'utilisation des locaux pour les activités culturelles et le Centre Aéré, soit :

- Réfection totale du plancher de la grande salle -
- Cloisonnement de la pièce du 1er étage avec plafond -
- Ouverture de baies plus larges et des portes, notamment, pour le 1er étage - sur le jardin -
- Réparation de la charpente en conservant la presque totalité des bois -
- Le remaniement des tuiles -
- L'extension du chauffage et l'installation de l'électricité dans les locaux ainsi aménagés -
- En plus de la menuiserie des baies il sera prévu une cloison mobile dans la salle du rez-de-chaussée -

-2°) que simultanément, soit envisagée la construction d'une M.A.I.C. avec salle de spectacles capable d'assurer le fonctionnement de toutes les activités Socio-Culturelles.

- La 3ème Commission avait demandé différents devis, les Entreprises déjà contactées le seront à nouveau afin que nous puissions savoir si le montant de leur devis peut être pris en considération.

Il est bien entendu que certains de ces travaux pourront être faits par les employés municipaux.

- Le Conseil Municipal adopte les conclusions des deux commissions.
- abandonner le projet présenté par Monsieur PERCILLIER, Architecte.
- réaliser les travaux d'entretien les plus urgents.
- Monsieur le Maire précise que dans la convention de ZAC une maison des jeunes et de la Culture Type III est prévue.
- Le Conseil lui demande de prendre contact avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour obtenir les plans types.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2.148.72.

- Projet de Garage vélos - Ecole de la Verville -
- Un projet présenté par la 2ème Commission après avis de la 3ème Commission, pour un montant de :

- 5000 Francs -

est adopté par le Conseil Municipal qui dit que les crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire 1973.

Un emplacement devra être déterminé et Monsieur le Maire demande qu'une maison concurrente soit interrogée pour permettre la comparaison des prix.

DELIBERATION N° 2.149.72.

- Dénomination de voies -

- Le Conseil Municipal approuve l'appellation de "Place des Sauges" pour la voie 37 bis, section N° 5 de la SCI, le Parc de Villeroy.

DELIBERATION 3.116.72.

- Rapport sur la rentrée scolaire - Ecoles Maternelles - Primaires - C.E.S. -

- Monsieur CHAMPAGNE, fait le compte-rendu de la rentrée scolaire 1972 à MENNECEY :

- Groupe Sablière et Groupe La Jeannotte (Maternelle et Primaire) sans changement depuis l'an dernier.

- Groupe de l'Ormeteau, Monsieur DE ANGELIS vient d'être nommé Directeur en remplacement de Monsieur BOUKHOBZA.

- Groupe Verville :

- l'Ecole Maternelle a ouvert à 5 classes, dès la rentrée.

- l'Ecole Primaire est dirigée par Monsieur DEZERT et a ouvert à 5 classes.

Seuls les groupes neufs de la Verville ont quelques problèmes de matériel.

- La 1ère Commission devra dégager des sommes supplémentaires pour que tout rentre dans l'ordre.

La rentrée dans ces groupes a été normale, tous les instituteurs, institutrices étaient en place le 14 septembre 1972.

Le C.E.S. a été, également, ouvert le 14 septembre sous la direction de Monsieur BOURQUIN Principal et Monsieur CHAUMETTE Directeur, 14 classes sont ouvertes, 20 professeurs enseignent, 330 élèves fréquentent l'établissement.

Le matériel est livré peu à peu, heureusement, le mobilier avait été, en grosse partie, livré en juillet 1972.

*Préfecture de l'Essonne
S.A.C. 15 pour
N° 084.98
Vu le 23 nov 1972
Copy pour le Préfet
Signé: Allouche*



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est à remarquer quetous les professeurs sont, ce qui est un exploit, présents, Seul le poste du professeur de gymnastique est dépourvu.

Nous avons éprouvé des difficultés du côté C.E.S. car la sécurité des enfants n'était pas assurée, pour la rentrée et la sortie des cours.

En effet, Monsieur le Maire avait donné l'ordre, le 3 août d'effectuer l'aménagement d'une piste cyclable le long de la R.N.191, avec passage piétons et feux tricolores.

Malheureusement, il s'avère que Août et même septembre sont des mois de relâche dans les entreprises et les administrations. Cependant, grâce à une étroite collaboration avec les Services de la Gendarmerie, nous avons réussi, dans des conditions convenables à assurer l'entrée et la sortie des élèves.

De plus, des contacts pris au début d'octobre avec la Direction Départementale de l'Équipement, nous permettent d'espérer que les travaux "Piste Cyclable et piétons, feux tricolores" seront achevés dans les plus brefs délais.

Nous avons été l'objet de pressions plus ou moins fortes de la part des habitants des Résidences "VILLEROY & VERVILLE" pour mettre sur pied un ramassage scolaire pour les enfants qui fréquentent le C.E.S. et l'Ecole Primaire Verville.

- Nous leur avons fait remarquer :

- 1°) que le Conseil Municipal avait décidé que les transports scolaires seraient supprimés à la rentrée scolaire 1972 pour les élèves du C.E.S. de MENNECY.

- 2°) que dans deux ans le C.E.S. comptera 900 élèves et l'Ecole Primaire 300 élèves, il faudrait, à ce moment, un trop grand nombre de cars pour que nous puissions envisager un ramassage scolaire.

Nous avons conseillé aux parents de se grouper en association de Parents d'élèves, de se mettre en rapport avec un transporteur et de gérer eux-mêmes ce service, mais un accident, sans suite grave, est survenu sur la R.N. 191.

Monsieur le Maire a donc pris la décision, compte-tenu, que la sécurité n'était pas suffisamment assurée, de mettre à la disposition des élèves de Villeroy-Verville un car de ramassage jusqu'à ce que les travaux envisagés soient achevés.

Monsieur BERNIER tient à souligner que la Commission a été surprise par cette mesure, il s'avère que la sécurité n'est pas plus grande pour les enfants venant du secteur "Jeannotte" que pour ceux de Verville-Villeroy. En particulier, le long de la R.N.191. entre les Acacias et l'Avenue de Villeroy, les trottoirs sont inexistantes et impraticables en cas de mauvais temps.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont été refusés par le Conseil précédent, mais une nouvelle étude pourra être entreprise par la 2ème Commission et soumise à l'approbation.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 3.117.72.

- Fonctionnement des classes de neige -
- Quatre classes de neige sont organisées cette année :

- 3 classes à LAMOURA -
- 1 classe au Home-Servoz -

du 27 Février 1973 au 30 Mars 1973.

DELIBERATION N° 3.118.72.

- Confirmation des Délégués au Conseil d'Administration du C.E.S. -
- Monsieur Jean-Jacques ROBERT, Maire, Conseiller Général de l'Essonne est membre de droit, nous devons désigner 1 délégué du Conseil Municipal.
- La candidature de Monsieur VIOLETTE est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1.209.72.

- Relèvement du S.M.I.C. avec demande de relèvement automatique pour les salaires au plancher -
- Pour les salaires au plancher Monsieur le Maire demande qu'un relèvement automatique puisse intervenir à chaque changement de taux du S.M.I.C. et propose un aménagement de l'échelle des salaires fixé par sa délibération en date du 21 Novembre 1970.

- Le Conseil Municipal,
- Vu les dernières augmentations de salaire intervenues, tant dans le secteur public que dans le secteur privé,

- décide,
- de modifier les salaires horaires d'embauche minima et maxima pour le personnel auxiliaire temporaire, ainsi qu'il suit :

- Maçon.....	S.M.I.C. à 8,00 Francs.
- Ouvrier d'Entretien.....	S.M.I.C. à 6,00 Francs.
- Gardien-Cimetière.....	S.M.I.C. à 6,00 Francs.
- Cantonnier.....	S.M.I.C. à 5,50 Francs.
- Garde-Marais.....	S.M.I.C. à 5,50 Francs.
- Femme de ménage.....	S.M.I.C. à 5,50 Francs.
- Femme de service.....	S.M.I.C. à 6,00 Francs.
- Cuisinière.....	S.M.I.C. à 6,00 Francs.
- Employé de Bureau.....	S.M.I.C. à 6,00 Francs.
- Aide Moniteur et personnel de surveillance et animation Centre Aéré.....	S.M.I.C. à 6,50 Francs.

Adopté à l'unanimité.

*Signature de l'Essonne
Direction de l'Administration
Communale 1^{er} Bureau
n° 06682-
Vu le 7 Décembre 1972
Le Maire - Le Sous-Préfet
chargé de l'Administration de
l'Arrondissement d'Evry
Le Sous-Préfet, M. Lecomte*



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 1.210.72.

- Achat d'isoloirs -
 - L'arrêté préfectoral portant création d'un 2ème bureau de vote à l'Ecole de la Verville a été pris.
- Nous devons prévoir le matériel supplémentaire pour en assurer le fonctionnement :

- isoloirs - urnes - panneaux d'affichage -

Le Conseil charge son Maire de procéder à ces achats.

DELIBERATION 1.211.72.

- Création d'emploi technique -

- Vu l'importance prise par les travaux dont la Commune est le maître d'ouvrage, le Maire étudie la possibilité de recruter un technicien capable d'assurer leur surveillance, ce qui n'est plus possible par les élus.

- Le Conseil Municipal émet un préjugé favorable à cette création.

COMMISSION DES FINANCES

- L'importance de notre budget nous amène à une nouvelle structuration de la Commission des Finances.

DELIBERATION N° 1.212.72.

- Subvention Complémentaire -

- Dans le cadre de la Caisse des Ecoles, Monsieur CHAMPAGNE, propose pour les fêtes de fin d'année une représentation en matinée du cirque "AMAR", le 21 Décembre 1972 :

Le coût serait de :

- 20.000,00 Francs -

Les Communes du canton pourraient s'associer à cette manifestation, ce qui diminuerait, au prorata des enfants, notre charge.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
- décide d'accorder une subvention de 20.000,00 Francs à la Caisse des Ecoles pour la manifestation de fin d'année, étant entendu qu'aucun jouet ne sera distribué.

- Questions diverses -

- Monsieur DHONT, demande où en est le projet d'installation d'un poteau d'incendie, rue de la Fontaine.

La sécurité n'est pas assurée et la position de l'usine SEGAULT cause des inquiétudes et pourrait avoir des conséquences graves en cas de sinistre.

Monsieur le Maire s'étonne que depuis l'installation de cette usine, donc bien avant son 1er mandat, cette question semble avoir été négligée et

*Signature de l'Assomée
Le 22 novembre 1972
Vu pour Valoir réception
en application de la loi
n° 70.129 du 31 décembre
1970.*

12/12/72



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

que même dans ces conditions, le permis de construire ait été accordé.

Le devis présenté par la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage s'élevant à la somme de :

- 55.900,00 Francs -

est à l'étude auprès de la 1ère Commission.

- Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que le parking de l'Avenue Darblay figure sur les déliants informant le public sur les parc de stationnement de la Région Parisienne au cours de la Campagne de promotion des parkings d'intérêt régional dits "Parc de liaison".
- Certains quartiers de notre ville sont envahis par les rats et nous devons assurer une campagne de dératisation.
- Les élections du Conseil des Prud'hommes auront lieu le 12 Novembre. Des permanences devront être assurées.
- Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la lettre qu'il a adressée au Président du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Corbeil-Essonnes afin de lui faire part de ses inquiétudes quant au déroulement des travaux de tout-à-l'égout MENNECY-CORBEIL-EVRY dirigés par ce Syndicat.

Séance levée à 2 Heures.

[Signatures]